

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_077

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 novembre 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mille vingt et le trois novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Acquisition des garages
parcelles B 295 et B 297**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris

Absents : Jean-Marie MARTIN, Christian GASSEND

Excusés :

Procuration de : VILLARON Bruno par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Virginie PAGANI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les garages situés au centre du village, parcelles B 295 et B 297 d'une superficie respectue de 21 m² et 17 m² sont en vente.

Après discussion avec Madame Françoise GABET, propriétaire de ces biens, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces deux garages pour un montant de 27 000 € auquel il conviendra d'ajouter les frais notariaux inconnus à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'achat de ces biens à Madame Françoise GABET pour un montant de 27000 € auquel il conviendra d'ajouter le frais notariaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2021.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2020 004-210400479-20201103-DE_2020_077-DE

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,

Antoine ARENA

